

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de COMMUNE DE MAZINGARBE pendant l'année 2021 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

À , le

Vu par le Maire, *Laurent POISSANT*

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le *11 Mars 2022* par l'organe délibérant.



*A Mazingarbe , le 11 03 / 2022*

